

Motion de soutien aux militants syndicaux de la Centrale de Gardanne et de la SNET

Conseil d'Administration du 31 janvier 2014

Votée à l'unanimité

L'Assemblée Générale des CMCAS du 19 octobre 2012, l'Assemblée Générale de la CMCAS Marseille du 26 juin 2013 et le Conseil d'Administration de la CCAS du 27 juin 2013 et nos organismes sociaux ont soutenu à l'unanimité la lutte des salariés avec leurs organisations syndicales pour la défense de l'emploi des salariés de la SNET.

Cette lutte victorieuse a débouché sur l'accord du 10 Juillet 2013 prévoyant des garanties individuelles et collectives, aucun licenciement dans la branche des IEG, la validation du projet Biomasse à Gardanne, ainsi qu'une série de négociations légitimes.

Depuis, la direction d'EON ne cesse de jouer le "pourrissement" sur tous les sujets ! Cela passe par un refus de négocier selon les modalités de l'accord du 10 Juillet 2013, par des provocations, des pressions, des intimidations à l'encontre des militants syndicaux, par la dénonciation des conventions syndicales de trois militants syndicaux. Aujourd'hui la direction d'EON franchit une nouvelle étape en engageant des procédures de licenciement inacceptables et contraires à toutes règles du Statut des IEG à l'encontre de deux militants syndicaux de Gardanne. Elles correspondent à des pratiques venues d'un autre temps mais source d'inspirations managériales actuelles chez EON. Elles sont la seule réponse de la direction à la démarche revendicative des agents basée sur le refus de l'externalisation des activités et des suppressions d'effectifs couplés à la flexibilité du travail qui dégradent les conditions de vie des salariés.

Les libertés syndicales, les libertés d'expressions, les libertés d'agir collectivement sont au cœur des attaques que subit le mouvement syndical dans son ensemble, alors même qu'elles sont inscrites dans la Constitution.

Au regard de la somme d'argent public allouée (2,6 milliards d'euros), l'Etat ne peut cautionner et se rendre complice de ces méthodes.

Le Conseil d'Administration de la CMCAS Marseille réaffirme que les droits et libertés syndicales font partie intégrante des garanties collectives des salariés. Il demande le retrait immédiat des sanctions qui pèsent sur les militants syndicaux de la Centrale de Gardanne et le respect des conventions garantissant aux militants syndicaux les moyens d'exercer leurs mandats.

Cette motion unanime a permis que notre CMCAS verse une aide solidaire de 1000 euros le 25 février dernier à chacun des 2 militants syndicaux injustement sanctionnés.